



---

# L'ÉQUIPE PROVINCIALE SAISON 2025-2026

## SKI DE FOND NOUVEAU-BRUNSWICK

---





## Table des matières

PHILOSOPHIE .....	3
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX .....	3
FINANCEMENT DES DÉPLACEMENTS APPROUVÉS HORS PROVINCE : Annexe A .....	4
ATTENTES FACE AUX ATHLÈTES .....	4
SOCIAUX MÉDIAS .....	4
CRITÈRES DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE DE SFNB 2026-2027 .....	5
Équipe 14 à 23 ans .....	6
Équipe 10 à 13 ans .....	7
FORCE MAJEURE ET APPEL .....	8
ANNEXE A : Déplacement subventionner – SAISON 2025-2026.....	9
ANNEXE B : Formulaire de demande de subvention – Compétition hors province (membres de l'équipe provinciale) .....	10
ANNEXE C: Engagement personnel.....	11



## PHILOSOPHIE

- a) Les athlètes et les équipes qui représentent le Nouveau-Brunswick en ski de fond sont crédibles, compétitifs, matures et ont une bonne habileté physique et mental.
- b) Le fonctionnement du programme de haute performance est assuré à moyen et à long terme.
- c) Les athlètes les plus méritants sont sélectionnés pour faire partie d'une équipe et d'un déplacement.
- d) Les athlètes reçoivent l'information nécessaire (complète et exacte) en temps opportun.
- e) Les critères de sélection correspondent aux recommandations du Modèle de développement à long terme de l'athlète (DLTA) endossé par Ski de fond Nouveau-Brunswick (SFNB) et Nordiq Canada (NC).

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### Comité de haute performance (CHP)

La sélection des athlètes pour la participation aux déplacements et aux équipes est basée sur les critères indiqués dans ce document; les recommandations des entraîneurs de Ski de fond N.-B. peuvent également être considérées par le comité de haute performance (CHP). Le comité de haute performance de Ski de fond N.-B. se réserve le droit de modifier les critères de sélection dans le cas de circonstances imprévues, comme une pandémie, l'annulation d'une épreuve ou les conditions météorologiques.

SFNB CHP se réserve le droit de modifier ou de se retirer d'un voyage en cas de pénurie de leadership, d'entraîneurs, de personnel de soutien, d'athlète requis ou de financement.

Puisque le processus de sélection pour participer aux équipes et aux déplacements dépend en partie des fonds disponibles, le comité de haute performance de Ski de fond N.-B. se réserve le droit de modifier la sélection pour la participation à un déplacement ou une tournée s'il s'avère que les fonds sont insuffisants.

### Comité de sélection de haute performance

La sélection est révisé, finalisé et approuvé par un comité de sélection. Le **Comité de sélection** est un sous-comité du comité de haute performance, un comité permanent de l'association.

Chaque membre ayant droit de vote doit être exempt de tout conflit d'intérêts, réel ou perçu, avec les athlètes tentant d'être sélectionnés. Les membres ayant droit de vote ne doivent avoir aucun lien de parenté avec les athlètes tentant d'être sélectionnés et ne doivent pas être l'un des entraîneurs de ces athlètes.

### Transportation des athlète dans véhicule personnel

Ski de fond N.-B. suggère fortement de souscrire une assurance responsabilité civile d'au moins 2 000 000 \$ si le véhicule utilisé sert à transporter des athlètes.



## FINANCEMENT DES DÉPLACEMENTS APPROUVÉS HORS PROVINCE (Annexe A)

Le CHP peut, à la discrétion, choisir la manière de débourser les fonds budgéter.

- a) CHP peut offrir une subvention aux athlètes ou rembourser en partie les dépenses de l'équipe de support. Les deux options sont déterminées en fonction du financement disponible de Ski de fond N.-B
- b) Pour chaque déplacement dans l'Annexe A, un budget est approuvé à l'AGA.
- c) La cire et l'application de la cire sont incluses seulement si un technicien en fartage ou un entraîneur est disponible.
- d) Les athlètes sont responsables pour leur propre dépenses. Ceci comprend le déplacement, hébergement, nourriture, inscriptions des cours et autres dépenses personnelles.
- e) La subvention est disponible uniquement si l'athlète participe à l'événement. La demande, disponible à l'Annexe B, doit être soumise sept (7) jours avant la tenue de l'événement.

## ATTENTES FACE AUX ATHLÈTES

À moins de circonstances atténuantes telles une maladie ou une blessure, les athlètes doivent :

1. Démontrer une progression afin de demeurer dans l'équipe. Les progrès sont mesurés de façon suivante : résultats des courses et engagement;
2. Participer à toutes les épreuves pour lesquelles ils ont été sélectionnés;
3. Se familiariser avec les documents. C'est la responsabilité de chacun, incluant les parents et les entraîneurs, de se familiariser avec les processus qui pourraient les concerner.;
4. Posséder une licence de course de Nordiq Canada et être membres d'un club affilié à Ski de fond NB. Ces éléments sont nécessaires pour être admissibles à participer au championnat de l'Est du Canada et au Championnat Canadien, et cela s'applique aux athlètes des catégories M14 et supérieures. Les athlètes plus jeunes peuvent également acheter une licence de course de développement de Nordiq Canada. Cela est particulièrement recommandé pour les athlètes M-14 (2012-2013);
5. Signer le formulaire ***le code de conduite et les obligations des membres de l'équipe provinciale*** au début de chaque saison. Le formulaire se trouve sur le site de Ski de fond Nouveau-Brunswick dans [l'onglet Équipe Provincial.](#)

## SOCIAUX MÉDIAS

En signant ce document, j'autorise Ski de fond Nouveau-Brunswick (SFNB) à utiliser le nom, l'image, la voix ainsi que toute photo ou vidéo de mon enfant prises lors d'événements, d'entraînements ou de



compétitions auxquels il ou elle participe à titre de membre de l'équipe provinciale. Ces images et contenus pourront être diffusés sur les plateformes officielles de SFNB (site web, Facebook, Instagram, etc.) à des fins de promotion, de reconnaissance et de communication. Je comprends que ces publications seront accessibles au public et qu'aucune compensation financière ne sera versée pour leur utilisation. Ce consentement demeure valide pour la durée de l'affiliation de l'athlète à l'équipe provinciale, à moins d'une révocation écrite transmise à SFNB.

## CRITÈRES DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE DE SFNB 2026-2027

Les critères servent à définir les exigences et les standards, objectifs et subjectifs, qui s'appliquent à un processus de sélection donné, et ils décrivent comment ils seront appliqués.

**Au cas où la pandémie ou tout autre situation majeure qui pourraient avoir un effet sur les événements, le CHP peut ré-évaluer les critères à tous moments sans préavis.**

Les athlètes de l'équipe provinciale doivent assister à un minimum de **Coupes NB** tel qu'indiqué dans le tableau :

S'il y a deux (2) Coupes NB tenues pendant la saison (décembre à avril)	La présence obligatoire minimum est une (1) Coupe NB
S'il y a trois (3) Coupes NB tenues pendant la saison (décembre à avril)	La présence obligatoire minimum est deux (2) Coupe NB
S'il y a quatre (4) Coupes NB tenues pendant la saison (décembre à avril)	La présence obligatoire minimum est trois (3) Coupe NB
S'il y a cinq (5) Coupes NB tenues pendant la saison (décembre à avril)	La présence obligatoire minimum est trois (3) Coupe NB
S'il y a six (6) Coupes NB tenues pendant la saison (décembre à avril)	La présence obligatoire minimum est quatre (4) Coupe NB
S'il y a sept (7) Coupes NB tenues pendant la saison (décembre à avril)	La présence obligatoire minimum est quatre (4) Coupe NB
S'il y a huit (8) ou plus Coupes NB tenues pendant la saison (décembre à avril)	La présence obligatoire minimum est cinq (5) Coupe NB

**Important de vérifier le type des courses pour répondre aux critères du calcul.**



## Équipe 14 à 23 ans

### a) Éligibilité

- Les athlètes nés entre 2003 et 2012
- Être résidant de la province du Nouveau-Brunswick
- Les athlètes doivent assister à un minimum de **Coupes NB** tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus.

Le calendrier pour la saison se trouve sur le [site de Ski de NB dans l'onglet d'événements](#).

**NOTE:** pour les athlètes aux études poste secondaire hors province, vous aurez à remettre au CHP :

- Lettre de votre entraîneur, si vous êtes suivi par un.
- **Soumettre par le 15 décembre** quelles compétitions vous allez participer ainsi que soumettre vos résultats dans les 48 heures suivant l'événement.
- Inscrivez-vous à la course en tant que skieur de l'équipe provinciale de SFNB

### b) Calcul

- Le temps de course des athlètes sera converti en nombre de minutes par kilomètre, dont on fera la moyenne pour ensuite la comparer à celle de l'athlète de même sexe le **plus rapide** du groupe d'âge, soit les athlètes âgés de 14 à 23 ans.
- Une moyenne sera établie avec **les trois meilleurs pourcentages**, en utilisant le meilleur pourcentage classique, le meilleur pourcentage patin et le troisième meilleur pourcentage (classique ou patin). Si le nombre d'événement ne permet pas de respecter ce critère, le CHP ré-évaluera les critères.

### c) Sélection

- Les athlètes dont la moyenne est de 85 % et plus feront partie de l'équipe (catégorie 14 à 23 ans)
- Les athlètes dont la moyenne se situe entre 70 % et 84 %, inclusivement, feront partie de l'équipe de développement (catégorie 14 à 23 ans).



## Équipe 10 à 13 ans

### a) Éligibilité

- Les athlètes nés entre 2013 et 2016
- Être résident de la province du Nouveau-Brunswick
- Les athlètes doivent assister à un minimum de **Coupes NB** tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus.

L'horaire pour la saison se trouve sur le [site de Ski de NB dans l'onglet d'événements](#).

### b) Calcul

- Le temps de course des athlètes sera converti en nombre de minutes par kilomètre, dont on fera la moyenne pour ensuite la comparer à celle de l'athlète de même sexe le **plus rapide** du groupe d'âge, soit les athlètes âgés de 10 à 13 ans.
- Une moyenne sera établie avec **les trois meilleurs pourcentages**, en utilisant le meilleur pourcentage classique, le meilleur pourcentage patin et le troisième meilleur pourcentage (classique ou patin). Si le nombre d'événement ne permet pas de respecter ce critère, le CHP ré-évaluera les critères.

### c) Sélection

- Les athlètes dont la moyenne est de 85 % et plus feront partie de l'équipe A (catégorie 10 à 13 ans).
- Les athlètes dont la moyenne se situe entre 70 % et 84 %, inclusivement, feront partie de l'équipe de développement (catégorie 10 à 13 ans)



## FORCE MAJEURE ET APPEL

De temps en temps, des situations indépendantes de la volonté de l'athlète se produisent et l'empêchent d'atteindre les normes pour une course, comme une maladie, une blessure, des problèmes familiaux, un bris d'équipement ou des problèmes de transport. Dans de telles circonstances, le comité de haute performance décidera des mesures à prendre.

Toute blessure devrait être aviser aussitôt que possible à leur entraîneur, l'entraîneur provincial, gérant d'équipe et le comité de haute performance.

En cas de maladie ou de blessure, le comité de haute performance se réserve le droit de demander à l'athlète de lui présenter un billet du médecin. Le comité de haute performance peut ajouter ou retirer un athlète de la sélection pour participer au déplacement.

### Procédure d'appel d'une décision de sélection

Un athlète, ou son parent/tuteur dans le cas d'un athlète mineur, peut soumettre un appel concernant une décision de sélection à l'équipe provinciale. L'appel doit être présenté **par écrit** et envoyé au **Comité de haute performance à l'adresse <mailto:nbxcski@gmail.com> dans un délai de cinq (5) jours** suivant la publication officielle des sélections. Le document d'appel doit préciser clairement les motifs de la contestation, en se basant sur les critères de sélection établis, et inclure toute information ou preuve pertinente à l'examen du dossier.

Le **Comité d'appel** révisera ensuite la **recommandation du Comité de haute performance** afin de s'assurer que le processus de sélection a été appliqué de manière **juste, transparente et conforme aux politiques** de l'organisation. **La décision du Comité d'appel sera finale et sans appel.**



## ANNEXE A : Déplacement subventionner – SAISON 2025-2026

### Championnat de l'Est : Gatineau, Québec

Dates de l'événement : 6-8 février, 2026

Âges d'admissibilité : Nés entre 2003 et 2013 (13 ans à 23 ans)

But : Donner l'occasion à nos skieurs de participer à une compétition de haut niveau en guise de préparation au championnat national.

### Championnat jeunesse NorAm, Joliette (Québec)

Dates de l'événement : 21-23 février , 2026

Âges d'admissibilité : Nés entre 2012 et 2015

But : Donner l'occasion à nos jeunes skieurs du Nouveau-Brunswick, âgés de 10 ans à 13 ans, de participer à une compétition de haut niveau dans leur catégorie d'âge respective et de représenter le Nouveau-Brunswick au championnat jeunesse NorAm, à Joliette. Ce voyage va également permettre aux membres de l'équipe de tisser des liens entre eux et va les encourager à continuer de pratiquer le sport.

### Championnat canadien, Mont-Sainte-Anne, Québec

Dates de l'événement: 9-14 mars, 2026

Âges d'admissibilité : Nés entre 2003 et 2013

But : Donner l'occasion à nos meilleurs skieurs de participer à une compétition de haut niveau dans leur catégorie d'âge respective et de représenter le Nouveau-Brunswick au championnat canadien.

**Notez que les athlètes M14 doivent s'inscrire dans la catégorie M16.**



## ANNEXE B : Formulaire de demande de subvention – Compétition hors province (membres de l'équipe provinciale)

- Déplacement (cochez un) :
- Championnat de l'Est, Gatineau, Québec (6-8 février, 2026)
  - Championnat jeunesse NorAm, Joliette, Québec (21-23 février, 2026)
  - Championnat national canadien, , Mont-Sainte-Anne, Québec (9-14 mars 2026)

Renseignements de l'athlète :

Nom :

Nom de ton club :

Adresse :

Noms des parents :

Téléphone :

Courriels des parents

- Je m'engage à payer les dépenses encourues dans le cadre de ce déplacement.
- Je m'engage à participer aux courses du circuit Coupe NB

Nom de l'athlète (lettres moulées) : \_\_\_\_\_

Signature de l'athlète : \_\_\_\_\_

Nom du parent (lettres moulées) : \_\_\_\_\_

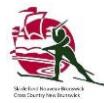
Signature d'un parent (si l'athlète a moins de 18 ans) : \_\_\_\_\_

Nom de l'entraîneur (lettres moulées) : \_\_\_\_\_

Signature de l'entraîneur du club (si disponible) : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

**Doit être envoyé à SFNB [nbxcski@gmail.com](mailto:nbxcski@gmail.com) sept (7) jours avant l'événement. Un formulaire par événement.**



## ANNEXE C: Engagement personnel

Je, soussigné, déclare avoir lu et compris ce document **Équipe Provinciale 2025-2026 Ski de fond Nouveau-Brunswick** et m'engage à y conformer.

Nom d'athlète (lettres moulées) : \_\_\_\_\_

Signature de l'athlète : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Nom d'un parent ou tuteur (lettres moulées) : \_\_\_\_\_

Signature d'un parent ou tuteur : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Nom de l'entraîneur, si applicable (lettres moulées) :  
\_\_\_\_\_

Signature de l'entraîneur : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_